

Le dernier paragraphe de la partie I applicable à cette partie de mes observations se lit ainsi qu'il suit:

Dans ce mémoire, nous avons recommandé au gouvernement canadien d'instituer une caisse de 300 millions de dollars pour faire pendant aux subventions de premier établissement accordées aux universités et aux collèges. Nous voulons confirmer ce besoin et déclarer que la situation est devenue plus urgente encore.

Si le besoin était grave en décembre 1963, par la force des choses il doit l'être davantage aujourd'hui. Ce fait a été souligné à nouveau dans le rapport du Conseil des Arts de 1963-1964. Dans ses observations préliminaires, le Conseil des Arts expose très clairement les antécédents de la crise actuelle que traversent les universités depuis quelques années. Je cite un extrait de la page 36:

La plupart des anciennes Facultés se sont développées à un rythme remarquable, de nouveaux collèges et des Facultés ont été établis un peu partout, comblant d'anciennes lacunes dans notre régime d'enseignement et faisant face aux exigences des nouvelles disciplines. Néanmoins, l'expansion rapide de nos institutions a suscité de nombreux problèmes. En premier lieu, il est difficile de recruter les nombreux professeurs nécessaires pour faire face à la demande croissante. Et, bien entendu, il faut trouver, pour certaines nouvelles disciplines, des spécialistes qui seront en mesure de constituer et de diriger les départements et les instituts dont nous avons besoin.

Nous avons la Fondation des universités canadiennes, nous avons le Conseil des Arts et s'il faut d'autres témoins, nous avons l'Association canadienne des commissaires d'école. Ils formulent une proposition dans le mémoire qu'ils ont présenté à la Commission royale d'enquête sur les impôts. Je ne vais pas répéter les chiffres car on les a déjà consignés, mais je trouve une des propositions intéressante. Ils recommandent qu'il y ait partage des responsabilités entre les trois échelons de gouvernement pour financer l'éducation. Il conviendrait de mettre l'accent sur le mot «financer» avant de nous heurter à un problème constitutionnel. Les gouvernements municipaux seraient chargés de l'instruction élémentaire; les gouvernements provinciaux, de l'enseignement secondaire et le gouvernement fédéral, des études supérieures et de la formation professionnelle. J'estime que cette proposition mérite au moins d'être étudiée. Je crois qu'elle est sans doute un peu trop simple, en dernière analyse.

Je trouve intéressante, toutefois, la proposition visant à placer les études supérieures sous la compétence du gouvernement fédéral. Je signalerai, en terminant, que dans une allocution fort intéressante prononcée le 28 novembre 1963, M. J. F. McCreary, doyen de la faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique, a parlé du pressant besoin de capitaux des écoles supérieures, étant donné surtout que le problème va s'accroître si l'on donne suite aux recommanda-

tions de la Commission royale d'enquête sur les services de santé.

Si je puis résumer ma pensée, je dirai que je voterai en faveur du projet de loi. Je sais qu'il ne répond pas au programme du parti libéral, mais je ne m'en fais pas pour autant, car rares sont les mesures présentées jusqu'ici qui y répondent. Deuxièmement, lorsque nous nous félicitons si complaisamment de cette merveilleuse mesure, n'oublions pas qu'en fait elle ne répond pas du tout aux besoins de l'enseignement supérieur. J'espère que les paragraphes b) et k) de l'article 2 qui sont, à mon avis, bien mal rédigés et, en réalité, inconstitutionnels, feront l'objet de l'amendement approprié.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion portant dépôt de documents et les bills publics.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

ÉTUDE EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill n° S-34 constituant en corporation la *Nova Scotia Savings & Loan Company*.—M. Regan.

LE BUREAU DE COMMERCE DE QUÉBEC

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, passe à l'étude du bill n° S-28, concernant le Bureau de commerce de Québec, présenté par M. Cantin.

Sur l'alinéa 1—*Préambule*.

(*Texte*)

M. Marcoux: Monsieur le président, lorsque ce bill a été présenté au comité de la banque et du commerce, j'avais été forcé de m'absenter et j'avais délégué les représentations que je pouvais faire à l'honorable député de Portneuf (M. Frenette).

Par la suite, j'ai appris qu'on avait cru, en certains milieux, que les membres de la Chambre de commerce de Québec avaient réussi à faire taire les arguments que j'avais invoqués contre le fait que cette chambre s'appelle Chambre de Commerce de Québec métropolitain.

Pour cette raison, et surtout étant donné que j'avais eu un mandat très explicite de la part de plusieurs chambres de commerce, je me dois de donner quelques explications et de motiver l'opposition que je voulais faire à ce bill.

Nous avons actuellement devant nous un bill qui a été amendé par le comité de la banque et du commerce, de sorte que les arguments qui pouvaient être présentés pour le mot «métropolitain» ne sont peut-être pas exactement les mêmes que ceux qui pouvaient l'être pour que la Chambre de com-